

DEMANDE DE NUMÉRO FISCAL ET DE TAUX PERSONNALISÉ DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Vous percevez ou allez percevoir des revenus salariaux et vous ne disposez pas d'un numéro fiscal en France.

Veuillez compléter ce formulaire et joindre une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte de réfugié, carte de consulat, livret de famille, extrait d'acte de naissance) et, le cas échéant, un justificatif de sécurité sociale (copie de carte Vitale, attestation d'assurance maladie). Indiquez le montant de vos revenus de l'année en cours ou une estimation de vos revenus de l'année suivante. Ces éléments permettront de vous attribuer un numéro fiscal et de calculer le taux de prélèvement à la source personnalisé qui sera appliqué à vos revenus salariaux.

Si vous êtes mariés ou pacsés, le taux de prélèvement à la source appliqué pour les deux conjoints sera, en principe, celui du foyer. Vous pouvez toutefois opter pour l'application d'un taux individualisé pour chaque conjoint qui prend en compte les différences éventuelles de niveau de revenus au sein du couple. Pour cela, cochez la case ci-dessous.

Pour vous aider dans ce choix, vous pouvez effectuer une simulation du calcul de l'impôt sur le revenu sur le site impots.gouv.fr

Ce formulaire ne se substitue pas à la déclaration de revenus annuelle. Vous devrez souscrire une déclaration de revenus n° 2042 l'année suivant celle de la perception des revenus.

Le taux de prélèvement à la source qui sera calculé sur la base de votre prochaine déclaration de revenus se substituera au taux déterminé à partir du présent formulaire.

Mariés ou pacs	és, si vous souha	nitez opter pour l	'application d'un taux i	individualisé de prélèvement à la source pour chaque conjoint, cochez
ÉTAT CIVIL (éci	rivez lisiblement (en LETTRES CAPITA	LES)	
	DÉCLARANT 1	Monsieur	Madame	DÉCLARANT 2 Monsieur Madame Madame
Nom d'usage				
Nom de naissan	ce			
Prénoms				
Date de naissand	cellll			
Lieu de naissand		MMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À	l'ÉTRANGER	DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER
Numero fiscal si	l'un des déclarar	its en a dejá un		
Votro oumáro de	a cácuritá caciala	français		
votre numero de	e sécurité sociale	IIdliçais		
Votre téléphone				
Votre mél				
ADRESSE				
Adresse		UE		
	CODE POSTAL		COMMUNE	
SIGNATURE DI	U OU DES DÉCLA	ARANTS		
À		Le		
Λ		LC		Si vous souscrivez ce formulaire au titre d'un mandat, indiquez :
				votre nom
				votre prénom
				votre téléphone
				votre mél

A I SITUATION DU FOYER FISCAL	B I PARENT ISOLÉ
Marié(e)s	Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier (ou au 31 décembre en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en cours d'année), vous vivez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire	C I PERSONNES À CHARGE
1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)	Enfants à charge
Vous vivez seul au 1er janvier (ou au 31 décembre en cas de divorce/ séparation/rupture de Pacs en cours d'année) et vous avez un enfant:	Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans ou handicapés
 majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. 	quel que soit l'âge
Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul	dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G Année de naissance
2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité	, and the second
d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"	Enfants en résidence alternée ou à charge partagée
inclusion (CMI) mention "invalidité" Pl Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint,	Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans
décédé en cours d'année, remplissait ces conditions	
	Année de naissance
3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire	
d'invalidité ou de victime de guerre - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :	dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité
 vous êtes âgé de plus de 74 ans et vous remplissez ces conditions; 	Année de naissance
• ou vous êtes âgé de plus de 74 ans et votre conjoint décédé bénéficiait	
de la demi-part supplémentaire;	A decrease of the Property of
ou votre conjoint décédé en cours d'année bénéficiait de la demi-part supplémentaire	Autres personnes invalides vivant sous votre toit Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité
- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants,	Année de naissance
âgé de plus de 74 ans, remplit ces conditions	/////ince of massaries
– Vous avez une pension de veuve de guerre	
D I RATTACHEMENT D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS	
Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille	
INFORMATIONS	

Date de début d'activité en France														
Année des revenus indiqués ci-dessous														
TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES														
TRAITEMENTS, SALAIRES		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE						
Traitements, salaires	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ							
Frais réels			1BK		1CK		1DK							
PENSIONS, RETRAITES, RENTES		DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 ^{RE} PERS. À CHARGE		2 ^E PERS. À CHARGE						
Pensions, retraites et rentes	1AS		1BS		1CS		1DS							
Pensions alimentaires perçues			1B0		100		1D0							
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX														
Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance		moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans						
Rentes	.1AW		1BW		1CW		1DW							
Micro foncier: recettes brutes sans abattement n'excédant Revenus fonciers imposables Déficit imputable sur les revenus fonciers Déficit imputable sur le revenu global. Déficits antérieurs non encore imputés														
CHARGES DÉDUCTIBLES						FD		F						
Poncione alimentaires versées à des enfants maisure					CE!	1 ^{ER} ENFANT	6EM	E ENFANT						
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascen														
Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code génér														
ÉPARGNE RETRAITE: PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS				DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2	P	ERS. À CHARGE						
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimile	és		6RS		6RT		6RU							
Plafond de déduction					6РТ		6PU							
Vous êtes nouvellement domicilié en France après avoir résid	lé à l'é	itranger pendant les :	3 années pi	récédentes			6QW <u>C</u>	OCHEZ						
Si vous disposez de bénéfices industriels et commerciaux «Revenus des professions non salariées» afin que ces re								nº 2042 C PRO						

